PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020 à 14 h par voie de conférence téléphonique à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois et Denis Prescott, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur le conseiller Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente par voie de conférence téléphonique.

Après méditation, Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

205-06-2020 TENUE DE L'ASSEMBLÉE EN HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 543-2020 ainsi que 544-2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

206-06-2020 MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les membres du conseil ont été avisés du changement d'heure;

Considérant qu'un avis public a été donné en date du 20 avril 2020.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville change l'heure prévue de la séance du 1^{er} juin 2020 pour 14 h compte tenu que celle-ci se tiendras à huisclos en raison de la situation liée au COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

207-06-2020 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

208-06-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 mai 2020, de la séance d'ajournement du 11 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2020 soient et sont adoptés dans leur forme et teneurs.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

209-06-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu **Que** les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mai 2020, les chèques numéro 17 424 à 17 487 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 267 957.81 \$

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à	l'una	nimité.
-----------	-------	---------

Mairesse	Directrice générale et
	secrétaire-trésorière

210-06-2020 <u>ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2020</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2020 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

211-06-2020

<u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR</u>

Attendu que Monsieur Paul Michaud, comptable agréé de la Firme Michaud Clément Inc. et vérificateur de la municipalité de Mandeville a déposé le rapport financier et son rapport;

Attendu qu'avis public mentionnant la date du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur a été donnée conformément à l'article 176-1 du Code municipal.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que les membres du conseil de la municipalité de Mandeville acceptent et prennent acte du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Que conformément à l'article 176.2 du Code municipal, copie desdits rapports soit et est transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

212-06-2020 MICHAUD CLÉMENT INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture de Michaud Clément Inc. au montant de 11 500.00 \$ plus les taxes représentant les honoraires professionnels pour la vérification de l'année financière 2019.

Adoptée à l'unanimité.

213-06-2020 <u>MICHAUD CLÉMENT INC. - MANDAT</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services datée du 22 mai 2020 et mandate la firme Michaud Clément Inc. à titre de vérificateurs pour la vérification de l'année 2020 pour une somme de 11 500.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS PRODUITS EN 2020 POUR L'ANNÉE 2019

Les principales forces de la municipalité de Mandeville sont : les sentiers pédestres, les loisirs et la culture, l'eau potable, la bibliothèque, les travaux publics, les chutes du Calvaire et surtout un paysage extraordinaire qui plait à tous.

Une maison de la culture est toujours à considérer compte tenu de l'achat du bâtiment situé à côté de la mairie.

Compte tenu de la satisfaction et de l'importance accordée au sablage des chemins, ce service devra faire l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité afin de réduire la quantité étendue.

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit : Pour le salaire de la mairesse, un montant de 27 010.32 \$ plus une allocation de dépense de 13 505.16 \$ pour un total de 40 515.48 \$.

Pour chaque conseiller, un montant de 3 675.12 \$ plus une allocation de 1 837.44 \$ pour un total de 5 512.56 \$.

Les membres du conseil, incluant la mairesse, reçoivent une rémunération additionnelle en fonction de leur présence à une séance préparatoire aux séances du conseil de 150.00 \$ par séance, ainsi qu'une rémunération additionnelle en fonction de leur présence à une séance d'un comité créé en vertu de l'article 82 du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27.1) de 50.00 \$ par séance.

La mairesse a reçu de la MRC de D'Autray un montant de 7 622.85 \$ plus une allocation non imposable de 3 811.00 \$ pour un total de 11 434.29 \$.

Le maire suppléant a reçu de la MRC de D'Autray un montant de 198.68 \$ plus une allocation non imposable de 99.34 \$ pour un total de 298.02 \$.

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, démontrent un surplus accumulé de 282 732.47 \$.

Nous sommes très conscients de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés et que nous faisons notre possible afin d'adresser des demandes de subventions pour nous aider à supporter certaines dépenses.

Francine Bergeron, Mairesse

214-06-2020 <u>SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Considérant qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

Considérant que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

Considérant que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2020 et invite la population à s'y impliquer.

Adoptée à l'unanimité.

215-06-2020 <u>DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES</u> CRÉDITS DE TAXES

Demande de Monsieur Stéphane Verner à l'effet de modifier le règlement sur les crédits de taxes afin d'inclure les chalets de location.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que cette demande soit à l'étude.

Adoptée à l'unanimité.

216-06-2020 <u>DEMANDE AFIN DE FILMER LE PARC DES CHUTES DU</u> CALVAIRE EN DRONE

Demande d'autorisation de Monsieur Jonathan Malartre à l'effet de filmer gratuitement en drone les chutes du Calvaire pour en faire la promotion.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que cette demande soit à l'étude.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

217-06-2020 <u>BERGERON, FRANÇOIS – MANDAT</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de MONSIEUR FRANÇOIS BERGERON pour le fauchage des bordures de routes d'une somme de 68.00 \$ de l'heure plus les taxes pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

218-06-2020 PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL - SOUMISSION

Soumissions reçues:

- ➤ Hydra-Spec Soumission d'une somme de 3 590.40 \$ plus les taxes:
- ➤ Nordikeau Soumission d'une somme de 2 930.97 \$ plus les taxes;
- AquaData Soumission d'une somme de 3 325.00 \$ plus les taxes

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 30258 datée du 2 mars 2020 de NORDIKEAU pour le programme de rinçage unidirectionnel 2020 d'une somme de 2 930.97 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

219-06-2020 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE - SOUMISSION

Soumissions reçues:

- ➤ Hydra-Spec Soumission d'une somme de 1775.00 \$ plus les taxes;
- ➤ AquaData Soumission d'une somme de 1750.00 \$ plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 20-090-rev datée du 22 mai 2020 d'AQUA DATA pour l'inspection des bornes d'incendie 2020 d'une somme de 1 750.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

220-06-2020 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 172-05-2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 172-05-2020 à l'effet que soit autorisé l'ajout de trois entrées d'eau pour l'aqueduc sur le lot portant le numéro 4 822 107 qui sera subdivisé pour accueillir trois constructions.

Adoptée à l'unanimité.

221-06-2020 LIGNAGE DES RUES - SOUMISSION

Soumissions reçues:

- ➤ Marquage Signalisation inc. Soumission d'une somme de 225.00 \$ plus les taxes du kilomètre;
- ➤ Lignes M.D. inc. Soumission d'une somme de 189.00 \$ plus les taxes du kilomètre;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 28 mai 2020 de LIGNES M.D. INC. pour le marquage des lignes de rue d'une somme de 189.00 \$ plus les taxes le kilomètre pour la ligne axiale et la ligne de rive.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à dépenser pour un total de 20 000.00 \$ plus les taxes.

222-06-2020 PANNEAU RADAR DE LIMITATION DE VITESSE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 13 mars 2020 de KALITEC pour l'achat d'un panneau radar de limitation de vitesse avec panneau solaire d'une somme de 3 640.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

223-06-2020 LES SERVICES EXP – MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate LES SERVICES EXP pour contrôle qualitatif lors des travaux sur le rang Mastigouche selon les taux détaillés dans l'offre de service datée du 20 mai 2020 faite à la MRC de D'Autray.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 386-2020.

Adoptée à l'unanimité.

224-06-2020 <u>ASPHALTAGE DE LA RUE HERVÉ - DEMANDE</u>

Demande des propriétaires du 207 rue Saint-Charles-Borromée à l'effet d'asphalter la rue Hervé afin de réduire la poussière dans le secteur.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et effectuer le pavage en asphalte recyclée.

Adoptée à l'unanimité.

225-06-2020 <u>ACHAT D'ASPHALTE RECYCLÉ – AUTORISATION</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le directeur des travaux publics à faire l'achat d'asphalte recyclé tamisé pour une somme de 10 000.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

226-06-2020 DÉSINFECTION DU RÉSERVOIR D'AQUEDUC - SOUMISSION

Soumissions reçues:

- ➤ Can explore Soumission d'une somme de 9 900.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Solutions EBL inc. Soumission d'une somme de 4 950.00 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 22 mai 2020 de SOLUTIONS EBL INC. pour la désinfection du réservoir d'aqueduc d'une somme de 4 950.00 \$ plus les taxes, incluant le rapport de vérification.

Adoptée à l'unanimité.

227-06-2020 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RUE DESJARDINS

Attendu que l'état de la rue Desjardins est source de plusieurs bris mécaniques depuis la fin de l'hiver;

Attendu que les conditions de la rue Desjardins occasionnent un désagrément aux citoyens par la vibration lors du transport de véhicules lourds;

Attendu que l'état de la rue rend incertain la sécurité des citoyens;

Attendu le délai d'attente depuis le dépôt de la demande initiale.

Attendu que la municipalité de Mandeville travaille sur ce dossier depuis plus de 10 ans.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville réitère sa demande faite en 2019 par la résolution numéro 222-06-2019 au Ministère des Transports de traiter ce dossier en urgence à l'effet d'effectuer les travaux de traitement de surface sur la rue Desjardins le plus rapidement possible en attendant la réfection complète de la rue Desjardins.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Transport, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à Madame Caroline Proulx, députée de Berthier et à Monsieur Pierre Fitzgibbon du Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DE TERRITOIRE

228-06-2020 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Considérant que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

Considérant que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite).

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure.

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 162, rue Desjardins à Mandeville, à l'attention de Madame Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière ou par courriel à cette dernière à municipalite.dg@mandeville.ca au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

229-06-2020 <u>LAMPADAIRE SUPPLÉMENTAIRE AU PARC DES CHUTES DU</u> CALVAIRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet d'acheter un lampadaire supplémentaire pour le Parc des Chutes du Calvaire pour une somme de 1 529.98 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée par la subvention de la MRC de D'Autray octroyée pour le parc des Chutes du Calvaire.

Adoptée à l'unanimité.

230-06-2020 <u>ÉQUIPE DE HOCKEY LES LOUPS DE SAINT-GABRIEL –</u> COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une commandite de 2 500.00 \$ à l'équipe de hockey les loups de Saint-Gabriel pour l'année 2020.

231-06-2020 FERMETURE DES SENTIERS DU LAC EN CŒUR ET DES SENTIERS DU PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

Considérant les mesures à mettre en place pour pouvoir ouvrir les sentiers au public sur le territoire de Mandeville;

Considérant l'incapacité de la municipalité à pouvoir respecter chacune des dispositions à appliquer.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ferme les sentiers du lac en Cœur et les sentiers du parc des Chutes du Calvaire pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

232-06-2020 FÊTE NATIONALE VIRTUELLE – AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à dépenser pour un maximum de 5 000.00 \$ plus les taxes pour la présentation d'une fête nationale virtuelle.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

233-06-2020 <u>CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE</u> (CREL)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2020-2021 au montant de 60.00 \$ sans taxes.

Adoptée à l'unanimité.

234-06-2020 <u>EMBAUCHE D'EMPLOYÉS À LA GUÉRITE DU DÉBARCADÈRE À BATEAUX SUR LE RANG SAINT-AUGUSTIN – GESTION DU LAC MASKINONGÉ</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu **Que** la municipalité de Mandeville accepte que le comité de gestion du lac Maskinongé embauche Monsieur Jean-Claude Rogel à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Augustin, de la période de juin à début septembre 2020, au salaire et conditions tel qu'établi avec le candidat.

Que les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

Qu'il est autorisé de procéder à l'embauche d'une autre ressource à temps partiel dès que possible.

Adoptée à l'unanimité.

235-06-2020 <u>NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES – GESTION DU</u> LAC MASKINONGÉ

Attendu que les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé;

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service;

Attendu que Madame Véronique Vanier à temps partiel et Madame Patricia Brousseau à temps plein sont embauchées par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à titre de patrouilleuse nautique pour la saison estivale 2020 afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

Attendu que chacune des municipalités riveraines doit nommer chacune des patrouilleuses nautiques à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par le comité de gestion du lac Maskinongé et nomme les patrouilleuses nautiques Madame Véronique Vanier et Madame Patricia Brousseau, fonctionnaires désignées aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2020.

Que soit acceptée l'entente salariale établie entre les parties.

VARIA

236-06-2020 <u>CAMP DE JOUR</u>

Attendu que la municipalité de Mandeville maintient le camp de jour et le service de garde;

Attendu que la capacité d'inscription est atteinte compte tenu des directives de la santé publique;

Attendu qu'il y a un dépassement d'inscriptions au niveau du service de garde.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à engager des animateurs pour combler le nombre manquant régis par la direction de la santé publique.

Que cette résolution soit conditionnelle à ce que toutes les directives de la direction de la santé publiques soient respectées.

Adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

237-06-2020 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 14 h 51.

_	
*********	**************************************
Francine Bergeron	Hélène Plourde
Mairesse	Directrice générale et
	secrétaire-trésorière